DEPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

« LES FOULEES LUZIENNES 2026 »

N° 2026-AG-2273

Le Maire de Saint Jean de Luz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-2 et L 2213-6,

Vu le Code du Sport notamment ses articles R331-6 à R331-11 et R331-14 à R331-17-1

Vu le Code Pénal,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures de police de la circulation nécessaires à l'occasion des compétitions sportives sur les voies communales,

ARRETE :

Article 1 – Afin de garantir la priorité de passage à l'épreuve sportive sur route dénommée « Les foulées luziennes », la circulation sera réglementée le dimanche 6 décembre 2026, de 8h00 à 13h00 sur les itinéraires joints au présent arrêté.

Article 2 – Pendant l'épreuve, entre 9h30 et 12h00, la circulation de tout véhicule sera interdite :

- Place Louis XIV
- Rue de la République
- Rue Courtade
- Rue Tourasse
- Promenade J. Thibaud
- Square Henri Dunant
- Quai de l'Infante

Cette disposition sera matérialisée par la mise en place de barrières métalliques et de la signalisation règlementaire.

Article 3 – De 9h30 à 12h00, en dehors des participants, l'accès à la promenade Jacques Thibaud sera interdit à partir du plan incliné du square Henri Dunant jusqu'en haut de la rue Garat.

Article 4 - Autorisation est délivrée pour l'installation d'un chapiteau 8x5m, sur la place Louis XIV, le dimanche 6 décembre 2026.

Article 5 - Les personnes agréées en tant que signaleurs par l'autorité préfectorale pourront préserver la priorité de passage de l'épreuve.

Article 6 - Le Directeur général des services, le Directeur des services techniques municipaux, la Commissaire de police et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit sur le registre des arrêtés du Maire.

Saint-Jean-de-Luz, le 16 novembre 2026

Le Maire
Jean-François Irigoyen